

# CAHIER DES CHARGES

## EPREUVES DU CAPA-SH

### **I. Axes d'intervention des enseignants spécialisés**

- **Gestion des différents projets :**

Articulation et mise en cohérence entre :

- Le projet d'établissement, d'école ou d'unité d'enseignement et le projet de groupe
- Le projet de groupe et les projets individualisés

Cela demande:

- D'engager une réflexion pédagogique avec les différents partenaires du projet (enseignants, intervenants, élèves ....)
- De repérer et d'identifier les besoins
- De définir des objectifs
- De prévoir des actions pour atteindre ces objectifs
- De sélectionner des critères d'évaluation correspondant aux objectifs
- De prévoir les modalités de fonctionnement et les engagements de chacun
- D'organiser des moments de bilan afin de réguler les projets

*L'enseignant spécialisé a une place et un rôle spécifique au sein de l'équipe pluridisciplinaire : parents, Rased, structures de soins, enseignants, administratifs.*

- **Mise en œuvre des différents projets**

#### **Le projet d'école ou d'unité d'enseignement d'un établissement :**

L'enseignant spécialisé doit avoir une connaissance précise :

- du contenu du projet
- des objectifs poursuivis
- des actions engagées

L'enseignant spécialisé doit montrer son implication au sein de l'équipe éducative.

L'enseignant spécialisé doit connaître l'environnement scolaire et éducatif.

L'enseignant spécialisé doit s'informer des problèmes ou difficultés scolaires ou sociales concernant les élèves qui lui sont confiés.

#### **Le projet pédagogique du groupe ou de la classe**

Il est en cohérence avec le projet d'école ou de l'unité d'enseignement.

Les objectifs sont choisis en fonction des besoins du groupe et font apparaître les priorités.

Les objectifs opérationnels (ou compétences attendues) sont définis et identifiés par les élèves.

Les situations d'apprentissage répondent aux objectifs et s'inscrivent dans une démarche pédagogique adaptée aux besoins des élèves.

Les évaluations sont intégrées dans des unités d'apprentissage cohérentes.

Des outils d'évaluation adaptés permettent aux élèves de visualiser leurs progrès.

Les évaluations servent à réguler les apprentissages et à adapter les démarches pédagogiques.

**Le projet individualisé (F), projet personnalisé de scolarisation (D), le projet d'aides (E,G).**  
Il est conçu par les membres de l'équipe éducative pluridisciplinaire et rend compte du projet global de l'enfant, par écrit.

Les différentes dimensions du projet sont mises en évidence : les objectifs à atteindre peuvent être communs mais également spécifiques selon qu'ils relèvent du domaine médical, paramédical, éducatif ou pédagogique.

Que le projet soit mis en œuvre sur l'année (CLIS, UPI, SEGPA, ITEP, IME...) ou sur un temps limité ( RASED), la partie pédagogique doit comporter :

- L'évaluation diagnostique (tests, épreuves, entretiens)
- L'identification des besoins (type d'aide)
- La définition des objectifs
- Les compétences à acquérir, évaluables
- Les stratégies et outils adaptés en fonction des objectifs
- Les modalités d'évaluation et de régulation du projet

## **II. Les attentes du jury**

### **Cadre et contenu de l'examen**

Les épreuves conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap sont évaluées par un jury désigné par le recteur.

Pour chaque candidat, le jury comprend une commission composée de l'IEN ASH, de l'IEN de la circonscription, d'un spécialiste de l'option concernée (IUFM, INS HEA) et d'un enseignant spécialisé de l'option.

Elle se déroule durant l'année civile de la formation.

Elle est composée de deux épreuves consécutives :

**1. Une épreuve professionnelle** comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles d'une durée de 45 minutes chacune, suivies d'un entretien avec le jury d'une durée d'une heure.

Cette épreuve doit permettre d'évaluer, en situation professionnelle :

- Les compétences spécialisées de l'enseignant, notamment les adaptations pédagogiques mises en œuvre au cours des séquences.
- La capacité à se référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.
- La capacité à justifier le choix des démarches utilisées en mettant en valeur les adaptations proposées.
- La capacité à rendre compte et à analyser les modalités de partenariat interne ou externe à l'établissement qu'il est possible ou nécessaire de mettre en pratique.

Dans le cas des candidats qui se destinent aux fonctions d'enseignant-éducateur en internat, un temps d'entretien permettra de faire état des activités éducatives conduites.

Pour les candidats qui se destinent aux fonctions de maître chargé des aides à dominante rééducative (option G), les séquences sont consacrées à la conduite d'activités à visée rééducative, individuelle ou collective (au moins une conduite d'activité collective en petit groupe).

**Les séquences pédagogiques**

Elles devront rendre compte des trois niveaux de projets et montrer la capacité du candidat à installer une relation pédagogique à la fois sécurisante et distanciée.

Le candidat devra être capable de:

- définir les objectifs propres à la séquence.
- mettre en place une situation d'apprentissage.
- évaluer sa pratique et le contenu de la séquence (l'objectif est-il atteint ?)
- observer les élèves et être à l'écoute de leurs difficultés.
- gérer l'hétérogénéité du groupe classe.

Pour les G, le candidat doit faire preuve de la connaissance et de la maîtrise des techniques rééducatives.

**L'entretien doit permettre au candidat :**

- de justifier le choix de ses objectifs
- d'inscrire ses démarches dans une réflexion théorique maîtrisée
- de montrer ses connaissances dans le champ du handicap concerné
- d'analyser la mise en œuvre des situations d'apprentissage observées
- d'explicitier les démarches, stratégies, supports et outils utilisés
- de situer les situations dans une programmation d'activités
- de replacer les notions abordées dans une progression d'apprentissage
- de faire le lien avec le projet individuel des élèves
- de situer son action pédagogique dans le projet de réseau ou d'établissement

**Remarques concernant les enseignants du réseau d'aides :**

*Les candidats faisant partie d'un RASED précisent leur rôle et l'organisation de leurs activités au sein du réseau. Ils doivent avoir connaissance du projet du RASED de la circonscription où ils exercent.*

**2. Une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel.**

Le mémoire professionnel (30 pages maximum) consiste en une étude de situation témoignant d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie, articulant savoirs et expérience.

L'exposé du candidat, destiné à présenter le mémoire, ne doit pas excéder 10 minutes.

Le jury dispose ensuite de 20 minutes pour échanger avec le candidat sous forme de questions-réponses. L'objectif est de faire préciser certains points abordés et de vérifier les capacités d'analyse et de communication du candidat.

**L'entretien est destiné à vérifier que :**

- Le candidat possède des capacités d'analyse et de mise à distance de sa pratique.
- Le candidat s'est servi du mémoire comme un outil de réflexion visant à faire évoluer ses représentations.
- Le candidat construit progressivement sa nouvelle identité professionnelle.
- Le candidat possède les capacités à communiquer et à expliciter clairement ses démarches et ses objectifs.
- Le candidat fait preuve d'adaptation et de souplesse dans son discours.
- Le candidat possède les connaissances des textes et maîtrise les notions relatives à la prise en charge d'enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

- Le candidat situe son action dans un cadre collectif, centré sur la notion de partenariat.

**Les documents à mettre à disposition du jury**

- Le projet d'école ou d'établissement
- Le projet de fonctionnement (pour les CLIS, UPI et les SEGPA), le projet de réseau pour les E et G
- Le projet pédagogique de la classe ou le projet d'aide pour les E et G
- Les dossiers des élèves comportant le projet individualisé, PPS, livret de compétences ou évaluations scolaires ainsi que les observations portant sur le suivi du parcours scolaire de l'élève ou l'évolution de son comportement...  
*Pour les E et G, le dossier comportera la demande d'aide, l'analyse de la demande, le bilan des entretiens, les objectifs du projet individuel, le contenu des séquences, les évaluations et les perspectives.*
- Les documents de préparation de la classe ou des interventions (cahier journal, fiches pédagogiques ou autres documents fonctionnels utilisés par le RASED). Obligatoirement, les fiches pédagogiques des deux séquences observées en quatre exemplaires, si possible.
- Les progressions et les programmations permettant de situer les activités observées.